

LES ATELIERS DU CERPE

Le mardi 16 février à 12H45 à la salle académique de la faculté de droit (5^e étage)

Petite restauration dès 12H30 (réservation souhaitée à nicolas.gonne@fundp.ac.be)

Christophe Ernaelsteen

CERPE

Réformer le financement IPP des entités fédérées : le modèle CERPE

Résumé L'objectif est d'ébaucher un système alternatif du financement IPP des Entités fédérées qui réponde aux critiques que soulève le partage des moyens IPP selon l'actuelle Loi Spéciale de Financement (LSF) et qui respecte un certain nombre de principes de bonne gestion publique. Selon cette proposition, l'essentiel du financement IPP des Entités fédérées est assuré via un impôt régional proportionnel à l'ensemble de la base imposable des résidents de la région correspondante qui peut fixer le taux d'application. Le modèle envisage par ailleurs une redéfinition de la formule de solidarité, ainsi qu'un supplément de ressources pour Bruxelles et pour l'Etat fédéral en fonction des charges budgétaires à assumer et des priorités politiques. Ce modèle a pour vertus de ne pas engendrer les effets indésirables de la LSF, de simplifier la répartition des ressources entre niveaux de pouvoir et de responsabiliser les régions par rapport aux décisions qu'elles prennent. Il maintient à l'Etat fédéral la compétence de la fonction redistributive de l'IPP et le financement de la solidarité en faveur des régions moins riches.